

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 mars 2012

CP 12/03-13

L'an deux mil douze, le 26 mars à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Absent excusé ayant donné procuration de vote : M. Marty.

**S.A. PROMOLOGIS
DEMANDES DE GARANTIES D'EMPRUNTS
COMMUNES DE LAMAGISTERE, MONTAUBAN
ET VILLEBRUMIER**

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen six demandes de garanties d'emprunts présentées par Monsieur le Directeur de la société Promologis. Elles concernent la réhabilitation énergétique de logements sur les communes de Lamagistère, Montauban et Villebrumier.

I – Commune de Lamagistère

Cette opération concerne la réhabilitation énergétique de 25 logements situés rue des anciens combattants à Lamagistère.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 359 871 € fait apparaître le détail suivant :

* Eco-Prêt	262 753,00 €
* Prêt CAPEB	37 000,00 €
* Subvention Feder	25 000,00 €
* Subvention Région	25 000,00 €
* Fonds propres	10 118,00 €
Total	359 871,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 262 753 €.

Les conditions actuelles de ce prêt à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

Eco-Prêt LSR	
- Montant	262 753,00 €
- Montant de la garantie	236 477,70 €
- Echéances	annuelles
- Différé d'amortissement	0 à 2 ans (s'il y a lieu)
- Amortissement	naturel
- Taux d'intérêt actuariel	2,35%
- Durée	20 ans
- Taux annuel de progressivité	de 0% à 0,50%

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 236 477,70 €, soit 90 % d'un montant global de 262 753 €, la commune de Lamagistère se portant garante à hauteur de 10 % de la totalité des emprunts souscrits, comme l'indique sa délibération en date du 19 décembre 2011.

II – Commune de Montauban

1 – Rue Léon Cladel

Cette opération concerne la réhabilitation énergétique de 2 logements situés 35 rue Léon Cladel à Montauban.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 62 115 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PAM	58 000,00 €
* Fonds propres	4 115,00 €
Total	62 115,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 58 000 €.

Les conditions actuelles de ce prêt à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

Eco-prêt PAM	
- Montant	58 000,00 €
- Montant de la garantie	23 200,00 €
- Échéances	annuelles
- Index	Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
- Durée	20 ans
- Taux annuel de progressivité	de 0% à 0,50%
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance	En fonction de la variation du taux du livret A

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 23 200 €, soit 40 % d'un montant de 58 000 €, le Grand Montauban-Communauté d'Agglomération se portant garant à hauteur de 60 % de la totalité des emprunts souscrits, comme l'indique sa délibération en date du 23 février 2012.

2 – Rue d'Elie

Cette opération concerne la réhabilitation énergétique de 9 logements situés rue d'Elie à Montauban.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 162 590 € fait apparaître le détail suivant :

* Eco-Prêt	108 000,00 €
* Subvention Feder	9 000,00 €
* Subvention Région	9 000,00 €
* Fonds propres	36 590,00 €
Total	162 590,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 108 000 €.

Les conditions actuelles de ce prêt à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

Eco-Prêt LSR	
- Montant	108 000,00 €
- Montant de la garantie	43 200,00 €
- Echéances	annuelles
- Différé d'amortissement	0 à 2 ans (s'il y a lieu)
- Amortissement	naturel
- Taux d'intérêt actuariel	2,35%
- Durée	20 ans
- Taux annuel de progressivité	de 0% à 0,50%

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 43 200 €, soit 40 % d'un montant de 108 000 €, le Grand Montauban Communauté d'Agglomération se portant garant à hauteur de 60 % de la totalité des emprunts souscrits, comme l'indique sa délibération en date du 23 février 2012.

3 – Rue du Lycée

Cette opération concerne la réhabilitation énergétique de 12 logements situés 40 rue du Lycée à Montauban.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 181 008 € fait apparaître le détail suivant :

* Eco-Prêt	142 310,00 €
* Subvention Feder	12 000,00 €
* Subvention Région	12 000,00 €
* Fonds propres	14 698,00 €
Total	181 008,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 142 310 €.

Les conditions actuelles de ce prêt à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

Eco-Prêt LSR	
- Montant	142 310,00 €
- Montant de la garantie	56 924,00 €
- Échéances	annuelles
- Différé d'amortissement	0 à 2 ans (s'il y a lieu)
- Amortissement	naturel
- Taux d'intérêt actuariel	2,35%
- Durée	20 ans
- Taux annuel de progressivité	de 0% à 0,50%

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 56 924 €, soit 40 % d'un montant de 142 310 €, le Grand Montauban Communauté d'Agglomération se portant garant à hauteur de 60 % de la totalité des emprunts souscrits, comme l'indique sa délibération en date du 23 février 2012.

4 – rue d'Etampes

Cette opération concerne la réhabilitation énergétique d'un logement situé 3 rue d'Etampes à Montauban.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 29 490 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PAM	26 000,00 €
* Fonds propres	3 490,00 €
Total	29 490,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 26 000 €.

Les conditions actuelles de ce prêt à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

Eco-prêt PAM	
- Montant	26 000,00 €
- Montant de la garantie	10 400,00 €
- Echéances	annuelles
- Index	Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
- Durée	20 ans
- Différé d'amortissement	0 à 2 ans (s'il y a lieu)
- Taux annuel de progressivité	de 0% à 0,50%
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance	En fonction de la variation du taux du livret A

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 10 400 €, soit 40 % d'un montant de 26 000 €, le Grand Montauban-Communauté d'Agglomération se portant garant à hauteur de 60 % de la totalité des emprunts souscrits, comme l'indique sa délibération en date du 23 février 2012.

III – Commune de Villebrumier

Cette opération concerne la réhabilitation énergétique de 10 logements situés rue du Four à Villebrumier.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 238 684 € fait apparaître le détail suivant :

* Eco-Prêt	148 000,00 €
* Subvention Feder	10 000,00 €
* Subvention Région	14 000,00 €
* Fonds propres	66 684,00 €
Total	238 684,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 148 000 €.

Les conditions actuelles de ce prêt à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

Eco-Prêt LSR	
- Montant	148 000,00 €
- Montant de la garantie	133 200,00 €
- Echéances	annuelles
- Différé d'amortissement	0 à 2 ans (s'il y a lieu)
- Amortissement	naturel
- Taux d'intérêt actuariel	2,35%
- Durée	20 ans
- Taux annuel de progressivité	de 0% à 0,50%

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 133 200 €, soit 90 % d'un montant global de 148 000 €, la commune de Villebrumier se portant garante à hauteur de 10 % de la totalité des emprunts souscrits, comme l'indique sa délibération en date du 4 février 2012.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à S.A. Promologis :

Réhabilitation énergétique de 25 logements situés rue des anciens combattants à Lamagistère

- la garantie du département à hauteur de 90 % soit un montant de 236 477,50 € pour un éco-prêt LSR d'un montant de 262 753 € sur une durée de 20 ans au taux annuel de progressivité de 0 % à 0,50 %, contracté auprès de la caisse des dépôts et consignations ;

- Précise que la commune de Lamagistère accorde sa garantie à hauteur des 10 % restants comme l'indique sa délibération en date du 19 décembre 2011 ;

Réhabilitation énergétique de 2 logements situés 35 rue Léon Cladel à Montauban

- la garantie du département à hauteur de 40 % soit un montant de 23 200 € pour un éco-prêt PAM d'un montant de 58 000 € sur une durée de 20 ans au taux annuel de progressivité de 0 % à 0,50 %, contracté auprès de la caisse des dépôts et consignations ;
- Précise que le Grand Montauban-Communauté d'Agglomération accorde sa garantie à hauteur des 60 % restants comme l'indique sa délibération en date du 23 février 2012 ;

Réhabilitation énergétique de 9 logements situés rue d'Elie à Montauban

- la garantie du département à hauteur de 40 % soit un montant de 43 200 € pour un éco-prêt LSR d'un montant de 108 000 € sur une durée de 20 ans au taux annuel de progressivité de 0 % à 0,50 %, contracté auprès de la caisse des dépôts et consignations ;
- Précise que le Grand Montauban-Communauté d'Agglomération accorde sa garantie à hauteur des 60 % restants comme l'indique sa délibération en date du 23 février 2012 ;

Réhabilitation énergétique de 12 logements situés 40 rue du Lycée à Montauban

- la garantie du département à hauteur de 40 % soit un montant de 56 924 € pour un éco-prêt LSR d'un montant de 142 310 € sur une durée de 20 ans au taux annuel de progressivité de 0 % à 0,50 %, contracté auprès de la caisse des dépôts et consignations ;
- Précise que le Grand Montauban-Communauté d'Agglomération accorde sa garantie à hauteur des 60 % restants comme l'indique sa délibération en date du 23 février 2012 ;

Réhabilitation énergétique d'un logement situé 3 rue d'Etampes à Montauban

- la garantie du département à hauteur de 40 % soit un montant de 10 400 € pour un éco-prêt PAM d'un montant de 26 000 € sur une durée de 20 ans au taux annuel de progressivité de 0 % à 0,50 %, contracté auprès de la caisse des dépôts et consignations ;
- Précise que le Grand Montauban-Communauté d'Agglomération accorde sa garantie à hauteur des 60 % restants comme l'indique sa délibération en date du 23 février 2012 ;

Réhabilitation énergétique de 10 logements situés rue du Four à Villebrumier

- la garantie du département à hauteur de 90 % soit un montant de 133 200 € pour un éco-prêt LSR d'un montant de 148 000 € sur une durée de 20 ans au taux annuel de progressivité de 0 % à 0,50 %, contracté auprès de la caisse des dépôts et consignations ;
- Précise que la commune de Villebrumier accorde sa garantie à hauteur des 10 % restants comme l'indique sa délibération en date du 4 février 2012 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, les conventions et contrats de prêts correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,